

Définition et vie du SAGE

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a institué, à deux niveaux spatiaux différents, deux types de documents de planification des usages de la ressource « eau » :

- les **Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) fixant, au niveau des six grands bassins hydrographiques français, les objectifs à atteindre et les préconisations générales pour y arriver,
- les **Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SAGE) déclinant les premiers à un échelon local.

Pour toute information complémentaire, consulter le site [Gest'eau](#)

Qu'est-ce qu'une Commission Locale de l'Eau ?

Véritable **parlement local de l'eau**, la Commission locale de l'eau (CLE) est l'instance de concertation et de décision concernant le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Elle a pour rôle d'élaborer, de réviser et de suivre l'application des SAGE.

Les SAGE sont des outils de gestion à l'échelle d'un bassin versant. Ils déclinent des objectifs, des actions, et les moyens à mettre en oeuvre pour gérer, préserver la ressource et garantir le usages de l'eau et les milieux aquatiques.

Cette Commission Locale de l'Eau est composée :

- d'un collège d'élus locaux (au moins la moitié),
- d'un collège des usagers, des propriétaires fonciers, d'organisations professionnelles et d'associations concernées (au moins un quart),
- et d'un collège de représentants de l'État (au plus un quart).

La vie d'un SAGE :

La démarche de SAGE, de l'émergence à l'approbation du SAGE par le Préfet, peut prendre une dizaine d'années. Elle répond à une succession d'étapes précises correspondant au schéma suivant : émergence, état des lieux, stratégie, rédaction des produits. Une fois rédigé et approuvé, le SAGE est ensuite mis en oeuvre sur le territoire, et révisé à intervalle régulier.

Emergence	Dossier Préalable	
	Arrêté de périmètre	
	Arrêté de composition de la CLE	
Elaboration	Etat des lieux	Etat initial
		Diagnostic Définition des enjeux
		Scénario tendanciel
	Scénarii alternatifs	
	Définition de la stratégie	
	Rédaction des documents	
Consultations Collectivités Comité de bassin Enquête publique		
Approbation par le Préfet		
Mise en oeuvre	Elaboration et mise en oeuvre des programmes d'actions Réalisation d'études complémentaires	
Révision	Mise à jour de l'état des lieux, du diagnostic, des objectifs et de la stratégie Rédaction	